



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 mai 2018

Résultats de la commission d'attribution des aides aux artistes plasticiens

Dans le cadre du dispositif national d'aide à la création, la commission de l'aide individuelle à la création (AIC) et de l'allocation d'atelier et d'acquisition de matériel (AIA), s'est réunie le 25 avril 2018 afin d'examiner quinze dossiers de demandes d'artistes.

Les bénéficiaires sont :

- **pour l'AIA** : Charles Nadia, Christine Confiance, Aurélie Lemille, Yannis Nanguet
- **pour l'AIC** : Anne Fontaine, Catherine Rosier, Clément Striano, Abel Techer.

La commission attribue ces aides aux artistes dans le domaine de la peinture, de l'estampe et du dessin, de la sculpture, de l'installation plastique, de la photographie, de la création multimédia, du design, de la bande dessinée ou du stylisme. Elle dispose d'une enveloppe de 25 000 euros destinée à aider des artistes professionnels sur des projets exceptionnels ou des équipements spécifiques à leur pratique artistique.

Le jury est composé de personnalités reconnues du monde professionnel de l'art désignées par le préfet, sous la présidence de **Marc Nouschi**, directeur des affaires culturelles - océan Indien : **Céline Bonniol**, directrice de l'association Cheminements, **Manuelle Pélissier**, responsable du service culturel et patrimoine de la mairie du Port, **Antoine du Vignaux**, artiste, représentant du comité des artistes auteurs et plasticiens (CAAP) et **François-Louis Athenas**, artiste, président de l'association Ter'la editions.

La commission a apprécié la **qualité et la diversité des démarches proposées** en soulignant la **présence de primo demandeurs**. Elle observe une **augmentation sensible de la qualité artistique des dossiers** rendant cette année encore l'arbitrage définitif difficile. Enfin, elle relève avec intérêt l'amélioration du cadre de travail et la professionnalisation des artistes.

La commission a de plus insisté sur l'**obligation faite aux bénéficiaires de ce dispositif d'informer l'administration des suites concernant les projets qui lui sont soumis et de veiller à communiquer en amont leurs projets auprès de la conseillère pour les arts plastiques**.

Une évaluation de ce double dispositif sera effectuée en 2018-2019 par la DAC-OI.

Contacts DAC-OI :

Conseillère pour les arts plastiques et les musées : natacha.provensal@culture.gouv.fr

Communication et médias : francoise.kersebet@culture.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

